

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE**  
**LUNDI 11 février 2013 à 20 H 30**

Convocation : 04/02/2013

Affichage : 18/02/2013

**Etaient présents** : Mesdames Catherine JEANDENANS, Rosaline COULON, Samira OUDET, Josette PAILLARD et Messieurs Florian DARCO, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Olivier LONGIN et Stephen MARTIN.

**Procuration** : Mme Danielle BOURGEOIS à Mme Rosaline COULON

**Secrétaire de séance** : M. Christophe FERRAND

Après lecture faite par le Maire du procès verbal du 14 janvier 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

L'ordre du jour est abordé.

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES GENERALES**

- Remplacement agents
- Renouvellement contrat agent technique
  - Tarif location plateaux ronds
- Taxe d'aménagement – nouvelles exonérations
- Devis plaque cimetière anciens combattants
  - Prestation annuelle – site internet
- Vente aux enchères immeuble 6-8 Rue de Dole
- Acceptation remboursement EDF Place Flore
  - Vidéosurveillance zone industrielle
    - Compte de gestion
    - Compte administratif 2012
    - Affectation de résultat

**AFFAIRES SCOLAIRES**

- Reprise de compétences scolaire par la CCJN
  - Réforme des rythmes scolaires

**BATIMENT**

- Renouvellement bail perception
  - WC Public
- Câblage informatique réseau RJ45 école

**VOIRIE**

- Transaction terrain SCI AU SOLEIL

**QUESTIONS DIVERSES**

**Remplacements agents**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents que Madame FONTANIE Brigitte effectue un remplacement à compter du 5 février 2013 jusqu'à la fin de l'arrêt maladie d'un agent d'entretien, pour une durée hebdomadaire de 12h50.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que suite au départ de Mme VUILLEMIN, une réflexion particulière devra être menée sur l'organisation du secrétariat.

**Renouvellement contrat agent technique**

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de Monsieur LIARD Philippe arrive à expiration le 31 mars prochain et qu'il est nécessaire de le renouveler.

Après délibération, le conseil municipal est favorable au renouvellement de contrat en privilégiant un contrat à durée indéterminée (CDI) à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain. Le Maire prendra contact avec le centre de gestion et l'agent pour mettre en œuvre ce contrat.

**Tarif location plateaux ronds**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de fixer le tarif de la location des 11 plateaux ronds disponibles à la salle polyvalente à 7€plateau.

Il décide également le montant pour :

- un plateau cassé : 150 €
- Les dégradations seront facturées après estimation des coûts réels des réparations au cas par cas.

**Exonérations Taxe d'aménagement**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas créer de nouvelles exonérations particulières pour la taxe d'aménagement comme le propose la loi du 29 décembre 2012.

**Plaque commémorative – carré militaire**

Monsieur FERRAND propose au conseil municipal, un devis des pompes funèbres de FRAISANS, concernant la pose d'une plaque commémorative dans le carré militaire, pour un montant de 800 €

Il précise que l'association Souvenir Français souhaite participer à hauteur de 300 €

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de valider ce devis avec une participation communale de 500 €

**Site internet – Prestation annuelle**

Monsieur FERRAND fait part au conseil municipal du montant de la prestation annuelle réalisée par Monsieur BULLE sur le site internet et qui s'élève à 206 € TTC.

**Vente aux enchères immeuble 6-8 Rue de Dole**

Le maire informe le conseil municipal que l'immeuble sis 6-8 Rue de Dole est mis en vente aux enchères au prix de 280 000 €

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas participer à cette vente mais se réserve le droit de préempter si le montant de la transaction s'avérait particulièrement bas.

#### **Acceptation remboursement EDF**

Le maire informe le conseil municipal qu'EDF nous rembourse la somme de 1 114.14 € concernant l'ajustement de la consommation électrique de la Place Flore. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents ce remboursement.

#### **Vidéosurveillance zone industrielle**

Monsieur FERRAND informe le conseil municipal qu'il dispose de deux devis concernant la mise en place d'une vidéosurveillance sur la zone industrielle, à savoir :

- FLOENTREPRISE pour un montant de 12 774.72 €TTC
- SARL Franche Comté Protection pour un montant de 7 522.84 €TTC

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas donner suite à la mise en place d'une vidéosurveillance compte tenu des enjeux financiers trop importants.

#### **Transaction terrain SCI AU SOLEIL**

Le maire rappelle au conseil municipal, que la commune effectue un échange de terrain avec l'entreprise SCI AU SOLEIL située sur la zone industrielle.

Cet échange concerne les parcelles cadastrées

- ZI 363d d'une contenance de 2 a 50 ca appartenant à la commune,
- ZI 386 d'une contenance de 2 a 16 ca appartenant à la SCI AU SOLEIL.

Le présent échange est fait moyennant une soulte de 7 073.19 € à la charge de la SCI AU SOLEIL.

Le conseil municipal décide que les frais de notaires seront à la charge de l'entreprise et autorise le Maire à signer l'acte auprès de Maître Damien ROUSSEL, notaire, chargé du dossier.

#### **Compte de gestion 2012**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion **2012** dressé par M. le Trésorier municipal, les chiffres concordant avec ceux du compte-administratif 2012.

#### **Compte administratif 2012**

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix pour, et 1 abstention, (M. le Maire ne prenant pas part au vote), vote le compte administratif 2012 dressé par M. le Maire et présenté par Mme Coulon.

Celui-ci fait apparaître

- un excédent de fonctionnement cumulé de 433 963.47 €
- un déficit d'investissement cumulé de 246 510.57 €
- Excédent global cumulé de 187 452.90 €

## **Affectation de résultat**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'affecter au budget primitif 2013, l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Recettes d'investissement  
Article 1068, la somme de **246 510.57 €** pour combler le déficit d'investissement,
- Affectation de l'excédent de fonctionnement restant, en recette de fonctionnement à l'Article 002 (affectation à l'excédent reporté) :  
**187 452.90 €**

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Reprise de compétences scolaires par la CCJN**

Monsieur FERRAND informe le conseil municipal de la réflexion engagée au sein de la communauté de communes Jura Nord pour reprendre la compétence scolaire ainsi que le personnel. Il présente également dans les grandes lignes les enjeux financiers et fiscaux (incitation fiscale) mais souligne également les interrogations posées par les présidents de SIVOS et par la commune de Dampierre. La réflexion a été également engagée au sein de la commission des affaires scolaires

### **Réforme des rythmes scolaires**

Suite à la présentation des modalités de la réforme des rythmes scolaires (Réforme Peillon) par Monsieur FERRAND, le conseil municipal décide, par absence de visibilité suffisante, à l'unanimité des présents, de reporter, comme il en a la possibilité la mise en œuvre de cette réforme en 2014.

### **Carte scolaire 2013/2014**

Monsieur FERRAND informe le conseil municipal que le groupe scolaire de Dampierre entre dans le champ d'étude pour le retrait d'un poste d'enseignant pour la rentrée scolaire 2013. Un courrier a été envoyé au directeur d'académie, soulignant l'incompréhension du conseil municipal, sachant que les prévisions d'effectifs 2013-2014 sont stables et entraîneraient un effectif par classe de 28 élèves.

## **BATIMENT**

### **Renouvellement bail perception**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, de renouveler le bail avec la Trésorerie de Dampierre pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 et autorise le maire à signer le bail.

Le montant du loyer actualisable chaque année est fixé à 10934.90 €

### **WC publics**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de démolir les WC public situés sur la Place Arthur Gaulard. Le point d'eau sera néanmoins conservé.

Monsieur FERRAND informe le conseil municipal qu'il dispose de 2 devis de l'entreprise BJF (Dampierre) et de SVb (Besançon) concernant le câblage informatique en réseau RJ45 pour le groupe scolaire Louis Pasteur.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le devis de BJF, pour un montant de 2 225 € HT offre économiquement la plus avantageuse.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1. Le maire informe le conseil municipal de l'augmentation du coût des transports CREDOZ de 128 € à 130.16 € concernant le service de transports COURTEFONTAINE – DAMPIERRE - BESANCON.  
Accord du conseil sachant que ce service est bien utilisé.
2. Mme COULON informe le conseil municipal que les inscriptions pour les « poules pondeuses » ont lieu jusqu'au 31 mars prochain. La distribution se fera le dimanche 28 avril à 10h au boulodrome, suivi d'un repas campagnard, pour les personnes inscrites.
3. Mme COULON informe le conseil municipal que l'Association Loisirs et Culture est mise en sommeil. La subvention allouée chaque année aux résidents pour adhérer à l'association ne sera donc pas versée en 2013.
4. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 859.56 € correspondant au dégât des eaux de l'appartement communal sis 2 Place Arthur Gaulard
5. Mme PAILLARD informe le conseil municipal que l'entreprise BALADDA a refait le devis correspondant au dégât des eaux de l'appartement communal car une erreur de surface existait.
6. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le remboursement des transports CREDOZ d'un montant de 405 € suite à un double paiement de facture.
7. M. GOUNAND informe le conseil municipal qu'il a reçu plusieurs devis concernant l'élagage des arbres sur la commune.  
Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de valider le devis de l'entreprise Les Arts Paysagers pour un montant de 2 165 € HT, offre économiquement la plus avantageuse.
8. Mme PAILLARD informe le conseil municipal qu'elle a transmis un courrier à l'entreprise ayant installée les fenêtres de la perception afin qu'elle intervienne pour effectuer des réglages.
9. M. MARTIN informe le conseil municipal qu'il a trouvé un musicien pour le repas du CCAS de l'année 2014.  
Son offre devra parvenir à la mairie qui confirmera sa réservation.

La séance est levée à 23 H 52.

<b>ELUS</b>	<b>SIGNATURE</b>
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	<b>Procuration</b>
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	
Monsieur DARQC Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

<b>Intitulé de la délibération</b>	<b>Numéro</b>
Remplacement agent	2013/003
Tarif location plateaux ronds	2013/004
Plaque commémorative	2013/005
Remboursement EDF Place Flore	2013/006
Transaction terrain SCI AU SOLEIL	2013/007
Compte de gestion 2012	2013/008
Compte administratif 2012	2013/009
Affectation de résultat	2013/010
Renouvellement bail perception	2013/011
Remboursement GROUPAMA	2013/012
Remboursement transports CREDOZ	2013/013
Devis	2013/014